

ABSENCE A UN TOURNOI

Que faire en cas d'absence ?

En cas d'absence à un tournoi, même partielle, il est :

1. Impératif de prévenir le secrétaire du tournoi ;
2. Obligatoire de transmettre un justificatif valable auprès du Responsable Compétitions dont l'adresse est reprise ci-dessous, par courrier postal ou par email **endéans les 5 jours ouvrables qui suivent la fin du tournoi**. Il est le seul habilité à recevoir les justificatifs (Art. 16.4 des Règlements disciplinaires)

Ligue Francophone Belge de Badminton
Boulevard de France 9A
1420 Braine-l'Alleud
denieuport@lfbf.be